

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 12 septembre 2016, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire. Mme Micheline Burgun, M. Claude Sirand, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjoint ; Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, MM Hervé Fanton, Eric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, Conseillers Municipaux.

Absents : M Jean-Louis Minard, Adjoint ; M. Paul de Saintignon, Mmes Sylvie Ferrari, Marylène Bove Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : M. Minard pour Mme Burgun ; M. de Saintignon pour M. Fanton ; Mme Ferrari pour Mme Lombardo ; Mme Bove pour M. Di Gennaro.

Secrétaire de séance : M. Claude Sirand.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2016 n'appelle aucune remarque.

En préambule de séance, conformément à la réglementation, les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Grenoble-Alpes Métropole au cours des exercices 2008 à 2013 ont été présentées, et suivies d'un débat.

Puis les questions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des présents avec quatre pouvoirs de M. Minard, Adjoint, M. de Saintignon, Mmes Ferrari et Bove, Conseillers Municipaux.

FINANCES

Présenté par M. le Maire,

- Un virement de crédits sur le budget communal pour permettre le mandatement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2016, en hausse par rapport aux prévisions budgétaires de mars dernier.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Présentée par Mme Nelly Pugnale, Conseillère Municipale Déléguée,

- La participation financière de 300 € à l'organisation de la Semaine de la solidarité internationale qui se déroulera du 13 au 20 novembre 2016 sur le thème « Culture, résistance, développement, utopie... ».

PERSONNEL

Présentée par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- La suppression d'un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe après la création d'un poste de rédacteur pour un agent ayant réussi le concours.

INFORMATION

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil de la signature :

- ✓ De l'acte d'engagement du marché public passé en procédure adaptée avec la société Bernard Trucks sise au Fontanil Cornilon (Isère), pour la fourniture d'un véhicule benne, au prix TTC de 42 485,00 €.
- ✓ D'un contrat de maintenance du logiciel Microbib installé à la bibliothèque de Poisat, avec la SARL Microbib sise à Richemont (Moselle), pour un an à compter du 1^{er} septembre 2016 et pour un coût de 271 € HT.
- ✓ D'une convention relative à la mise en œuvre de la tarification solidaire Métrovélo avec Grenoble-Alpes Métropole.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS